



Communiqué de presse sous embargo jusqu'au 15 janvier 2026, 8h.

AFFAIRE LE SCOUARNEC

L'association L'Enfant Bleu dépose trois plaintes déontologiques contre des responsables de l'Ordre des médecins du Finistère

L'association **L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITÉE** annonce le dépôt de trois plaintes déontologiques visant trois médecins ayant exercé des responsabilités au sein du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Finistère (CDOM 29) à l'époque des faits : le docteur Michel Le Her, le docteur Pierre Jourdren et le docteur François Simon, alors président du CDOM 29.

Ces plaintes portent sur des **manquements graves aux obligations déontologiques** dans la gestion du dossier de Joël LE SCOUARNEC, médecin, qui a exercé au Centre Hospitalier de Quimperlé, après avoir été **condamné pénalement le 17 novembre 2005 à quatre mois d'emprisonnement avec sursis** pour une infraction qualifiée à l'époque d'**importation, détention et recel d'images pornographiques mettant en scène des mineurs**.

Des alertes connues... mais sans réponse disciplinaire

Les éléments versés au dossier établissent que, dès **juin 2006**, des informations précises ont été **portées à la connaissance du CDOM 29**, notamment par le chef des urgences de Quimperlé, le **Dr Jean-Marc LE GAC**.

Le **14 juin 2006**, le Dr SIMON sollicite officiellement le jugement auprès du TGI de Vannes. Le jugement sera transmis au CDOM 29 le **9 novembre 2006**.

Le **22 novembre 2006**, les docteurs SIMON, JOURDREN et LE HER reçoivent Joël LE SCOUARNEC en entretien. Les retranscriptions internes font alors état d'éléments **particulièrement alarmants**, notamment le fait que le praticien consultait des « *sites porno enfants ++* » tout en poursuivant une **activité chirurgicale incluant des patients mineurs**.

A la suite de cet entretien, lors de la réunion du CDOM 29 en décembre 2006, à la question de savoir si **l'importation, détention et recel d'images pornographiques mettant en scène des mineurs** porte atteinte à la déontologie médicale, le **CDOM 29 vote non à 18 voix, blanc à 1 voix et oui à 0 voix**. Il est alors acté de « **laisser la DDASS¹ gérer** ».

Une responsabilité institutionnelle engagée

Par ces plaintes, l'association **L'ENFANT BLEU** reproche à ces responsables ordinaires une **inertie fautive**, une **absence de réaction proportionnée à la gravité des faits**, une **absence de transmission complète des informations** aux autorités compétentes, et une **gestion du dossier** qui a abouti à **neutraliser toute réponse disciplinaire effective**, alors que l'enjeu était directement celui de la **protection des patients, et notamment des mineurs**.

L'association **L'ENFANT BLEU** considère que lorsqu'une institution chargée de garantir la déontologie médicale dispose d'informations aussi graves, elle doit agir, et agir avec la rigueur maximale.

Ces plaintes déontologiques n'ont pas vocation à réécrire l'histoire, mais à poser une question de responsabilité : **qu'ont fait – ou n'ont pas fait – ceux qui avaient le devoir d'intervenir ?** Et surtout :

¹ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

comment l'Ordre a-t-il assuré sa mission de protection du public, des patients, et surtout des patients mineurs à ce moment-là ?

A propos de L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITÉE

Depuis plus de 35 ans, L'Enfant Bleu soutient les victimes de violences faites aux enfants, avec une écoute téléphonique, un accompagnement psychologique thérapeutique, un appui juridique et des actions de prévention en milieu scolaire. L'association se constitue partie civile dans certains procès et œuvre pour renforcer la protection de l'enfance, sensibilisant aussi par des campagnes le grand public aux réalités et impacts de la maltraitance. L'association rappelle l'absolue nécessité d'alerter, même en cas de simple doute, au moyen des solutions existantes : les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information et demande d'entretien avec un représentant de L'Enfant Bleu :
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com